



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
Pôle ressources humaines
Unité recrutement, concours et formation**

Affaire suivie par : SP
Téléphone : 04 67 61 68 62
Mél : sgc-rh-concours@herault.gouv.fr

Montpellier, le 10 décembre 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021/00049

**Modifiant l'arrêté du 2021/00045 du 19/11/21
fixant la composition du jury de recrutement par voie du PACTE
d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services
localisés en Occitanie ouvert au titre de 2021**

Le préfet de l'Hérault

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne ;

VU décret du 27 mai 2020 nommant M. Thierry LAURENT, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral de la Haute-Garonne du 1^{er} juillet 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Thierry LAURENT, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE) pour le recrutement d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/00039 du 18/10/21 fixant les modalités d'organisation du recrutement par voie du PACTE d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en Occitanie ouvert au titre de 2021 ;

VU la convention de délégation de gestion des concours et recrutements établie entre le préfet de la région de Midi-Pyrénées et le préfet de l'Hérault en date du 16 juillet 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le commandant Jérôme BEZ, chef d'état-major - direction départementale de sécurité publique du Tarn-et-Garonne, assure la présidence du jury de recrutement par voie du PACTE d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en Occitanie ouvert au titre de 2021.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres du jury :

- Monsieur Christophe BENETEAU, responsable du pôle développement ressources humaines - secrétariat général commun départemental de l'Hérault ;
- Monsieur Franck FAUQUEMBERGUE, chef du bureau départementale des systèmes d'information et des télécommunications - direction départementale de sécurité publique du Tarn-et-Garonne ;
- Capitaine Sidonie VALERIO - adjoint du service de voie publique - direction départementale de sécurité publique du Tarn-et-Garonne /Circonscription de Montauban.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Thierry LAURENT